

VERS UN TRAITEMENT ÉQUITABLE DES ÉGLISES ET DES ORGANISATIONS PHILOSOPHIQUES PAR LE PARLEMENT EUROPEEN ?

Le 13 novembre 2019, la Vice-présidente du parlement européen en charge de l'organisation du dialogue institutionnalisé avec les églises et les organisations philosophiques et non confessionnelles (Article 17 du Traité de fonctionnement de l'UE), organisait une réunion d'information sur les discriminations rencontrées par les personnes non religieuses dans le monde. L'association Humanists International (anciennement IHEU), présentait les résultats de son [étude 2019](#) sur la liberté de penser, dont l'intégralité est consultable sur le Net. Cette étude passe en revue la quasi totalité des pays du monde et établit un classement en fonction du degré de liberté de penser dont jouissent ou non les citoyens. La France est classée 4^e, derrière La Belgique, les Pays-Bas et Taïwan, tous trois 1ers. Des résultats bons à connaître et que l'on peut opposer à ceux qui prétendent qu'il existe un « racisme institutionnel » en France.

Nous en avons profité pour rappeler à Madame McGuinness que ce dialogue devait se dérouler en toute impartialité, ce qui n'est malheureusement pas le cas puisqu'elle-même avait écrit un rapport sur le fonctionnement du dialogue, dans lequel elle préconisait de donner un statut privilégié aux représentants des églises.
Lire [l'intervention](#) de Martine Cerf.

A la suite de quoi, il nous a été demandé de faire des préconisations sur le fonctionnement de cet article 17, ce que nous avons fait dans une [note](#) envoyée à Mme McGuinness.

Nous avons alors été informés que la prochaine réunion de dialogue avec le Parlement européen est programmée le 28 janvier 2020. Elle devrait réunir ensemble les représentants des églises et ceux des organisations philosophiques et portera sur « le Pacte vert pour l'Europe », proposé par la nouvelle Commission. Avons-nous été entendus ou est-ce l'effet du hasard ?

Martine Cerf